AGRICULTEURS

CNP 80020: GESTIONNAIRES EN AGRICULTURE

Contrôlent et évaluent les activités et les travaux d’une exploitation agricole. Ils peuvent être responsables de la culture, de l’élevage du bétail, de la commercialisation des produits de la ferme ou de l’amélioration de la durabilité des exploitations grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies. Ils exploitent habituellement leur propre établissement.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS

Modestes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

307

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

25,00 $

16,75 $ FAIBLE

55,00 $ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ

Formation collégiale ou d'apprentissage

EMPLOYÉS

1 757

SALAIRE MOYEN

35 700 $

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

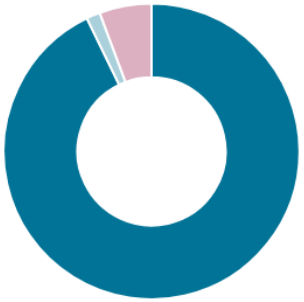

EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

92,8 %	Agriculture, foresterie, pêche et chasse
1,5 %	Autres services (sauf les administrations publiques)
S.O.	S.O.
5,7 %	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

4,5 %	15-24
9,2 %	25-34
22,8 %	35-44
16,9 %	45-54
24,3 %	55-64
22,3 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Acériculteur/Acéricultrice
- Apiculteur/Apicultrice
- Cultivateur/Cultivatrice De Blé
- Cultivateur/Cultivatrice De Plaques De Gazon
- Directeur/Directrice De Vignoble
- Éleveur/Éleveuse D'animaux Domestiques

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- diriger l'ensemble des activités d'une ferme, d'un ranch ou d'un verger;
- déterminer le genre et la quantité de cultures à cultiver ainsi que les espèces d'animaux à élever;
- organiser et coordonner l'ensemencement, la culture et la récolte des produits; élever du bétail, de la volaille et d'autres animaux;
- engager et gérer le personnel agricole;
- établir un programme de commercialisation;
- établir et tenir des registres de production et des registres financiers;
- acheter des machines agricoles, des animaux, des semences, du fourrage et divers approvisionnements;
- maintenir en bon état les machines et le matériel agricole et les bâtiments;
- effectuer des travaux agricoles.

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.